

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 21 MARS 2014

Adopté par le Comité Directeur du 18 octobre

Hôtel Ibis porte de Montreuil - PARIS

Membres présents (12) : Michel EDIAR-Président, Mathieu LEMERCIER-Trésorier, Sandrine TAISSON-Trésorière adjointe, Valérie BERGER-CAPBERN, Chantal BURBAUD, Hélène EDIAR, Dominique ETIENNE, Laurent LAINE, Ludovic MAILLARD (arrivé à 21H40), Ulrich PECHSTEIN, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH

Membres excusés (6) : Bernard MORTELLIER-Secrétaire général (pouvoir à Michel EDIAR), Madeleine DIEUDONNE-Secrétaire-générale adjointe (pouvoir à Mathieu LEMERCIER), BAUDOIN Jean-Paul (pouvoir à Joël POULAIN), Vincent FREY, Mathieu GAGNOT (pouvoir à Hélène EDIAR), Etienne MOREY (pouvoir à Valérie BERGER-CAPBERN)

Membres de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Invité : Simon Leroy (CTS)

Président de séance : Michel EDIAR, Secrétaire de séance : Valérie BERGER-CAPBERN

Début à 21h15, quorum atteint de 17 votants sur 18.

1. Adoptions des CR

AG 2013 : adopté à l'unanimité

CD du 14/12/2013 : 16 voix pour, 1 abstention – adopté

CD du 15/02/2014 : adopté à l'unanimité

Nota concernant les adoptions de compte rendus par voie électronique, ceux-ci feront désormais l'objet d'un procès-verbal spécifique.

2. Dossier candidature WSOC2017

Sous l'impulsion d'un membre de la sous-commission CO à ski, la FFCO a étudié l'opportunité de monter un dossier de candidature pour l'organisation des WSOC2017.

Après consultation, ce projet est soutenu par la ligue Franche-Comté avec le soutien de la région et du conseil général du Jura. Depuis de nombreuses semaines, un point de blocage subsistait en l'absence d'un directeur de course résidant à proximité des terrains pré-sélectionnés. D'autre part, en l'absence de vision budgétaire précise et du fait que la course d'orientation à ski n'est pas reconnue comme spécialité de haut niveau par le ministère, la FFCO ne souhaite pas donner suite en l'état actuel à ce projet.

Vote pour déposer une candidature pour l'organisation des WSOC2017 : 1 voix pour, 5 abstentions, 11 voix contre
La FFCO ne déposera pas de dossier de candidature pour les WSOC2017

3. CFC 2015

La commission calendrier a reçu 2 dossiers de candidatures : AS Quétigny (2109BO) et CO Buhl et Florival (6806AL).

Après analyse des dossiers et suite aux échanges dans la zone concernée, la commission propose d'attribuer l'organisation du CFC 2015 à COBF 6806AL

Vote : 11 voix pour, 6 abstentions

Le CFC 2015 est attribué au club de Buhl et Florival.

4. Récompenses coupe de France 2014-2016 :

Coupe de France individuelle : budget attribué 2000€, la commission pratiques sportives fera des propositions concernant la nature des lots pour récompenser les vainqueurs des coupe de France individuelles.

Coupe de France des clubs : pas de décision à ce jour, dossier en cours d'étude.

Une réforme de la Coupe de France des clubs est à l'étude.

5. Avancement de la réforme du calendrier pédestre 2016

Suite à la réorganisation de la commission pratiques sportives et certaines de ses sous-commissions, le nouveau responsable de la commission, Franck Dechavanne, a fourni un gros travail pour reprendre les dossiers en cours et transmis au comité directeur 4 scénarios pour la réforme du calendrier pédestre.

Pour la saison 2016, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 1^{er} juin, il aurait fallu valider un des 4 scénarios dans l'urgence. Afin que la nouvelle commission pratiques sportives puisse avoir un peu de temps pour bien travailler sur le dossier et surtout, afin que les ligues puissent être associés à cette réflexion, il est proposé au comité directeur de repousser l'application de cette réforme à 2017.

Vote pour l'application de la réforme en 2016 : 6 voix

Vote pour l'application de la réforme en 2017 : 8 voix

Abstentions : 3 voix

La réforme sera donc mise en application en 2017 et la commission pratique sportive est sollicitée afin d'affiner ses travaux.

Un appel à candidature pour une semaine fédérale en 2016 sera effectué.

6. Questions des ligues pour l'AG

Etude des questions des ligues Rhône-Alpes et Poitou-Charentes reçues dans les délais réglementaires.

La ligue Midi-Pyrénées a envoyé ses questions hors délai.

Clôture du CD le 22 mars à 00h15.

Le Président
Michel EDIAR

Secrétaire Général
Bernard MORTELLIER

